



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

libre.pensee@fnlp.fr - <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Affaire FN-DDEN versus Fédération nationale de la Libre Pensée Trouver la réalité derrière les mots Une victoire à la Pyrrhus

Un différend juridique a opposé la **Fédération nationale des DDEN** et la **Fédération nationale de la Libre Pensée**. Ce différent vient d'être tranché en Première Instance par la 17^e Chambre du **Tribunal correctionnel de Paris**.

Saisie par un certain nombre de **DDEN** qui contestait le cours actuel de leur **Fédération nationale** qu'ils estimaient mettre en danger sa pérennité dans son action de défense de l'École publique laïque, la **Libre Pensée** a décidé de ne pas se taire pour ne pas être accusée de « *non-assistance à Association laïque en danger* ». Elle a donc publié régulièrement *le Délégué laïque* pour les aider à s'exprimer.

Le Président **Eddy Khaldi** au nom de la **FNDDEN** a donc assigné la **Libre Pensée** pour injures publiques et diffamations, à propos de deux Éditoriaux du *Délégué laïque*. Il réclamait :

- La condamnation du **Président** et du **Secrétaire général** de la **Libre Pensée**
- La publication du jugement dans *le Délégué laïque*
- Le versement de 20 000€ pour dommages et intérêts
- 6 000€ pour frais de justice.

Au titre de l'action publique, le Tribunal a relaxé le **Président** et le **Secrétaire Général** de la **Libre Pensée** de toutes les poursuites, à l'exception d'une seule : il les a jugés coupables de diffamation – c'est-à-dire d'une « [...] *allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé* [...] » - pour ce passage de l'éditorial du 21 octobre 2021 du *Délégué laïque* : « Ou elle [la **FNDDEN**] entreprend un sursaut pour se débarrasser de l'équipe du Président actuelle qui l'entraîne à une disparition pure et simple, ou elle reprend force et vigueur sur son orientation traditionnelle d'indépendance. / Ce N° 8 du *Délégué laïque* publie l'ensemble des documents sur la tentative de réduire au silence ceux qui ne sont pas en extase réglementaire devant **Monseigneur Khaldi**. / Pire encore, et oui il ose tout et c'est même à cela qu'on le reconnaît. Des **Unions départementales** présentent des candidats au **Conseil fédéral**, ils sont invalidés, alors mêmes qu'ils remplissent les conditions statutaires exigées de la **Fédération**. / Pour faire taire les opposants, il désaffilie d'autorité des UD qui ne lui plaisent pas. **Un vrai bureaucrate stalinien dans ses œuvres.** »

En conséquence, le **Président** et le **Secrétaire général** de la **Libre Pensée** sont condamnés à une amende de 500 euros assortie du sursis - on est très loin de 12 000 euros prévus par la *loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse*.

Au titre de l'action civile, le Tribunal les condamne solidairement à verser 1 500€ de dommages et intérêts au **Président de la FNDDEN**, qui recevra de surcroît 2 000€ pour les frais de justice. Chacun pourra mesurer la véritable portée de l'infraction et la différence entre les demandes et les résultats obtenus par Eddy Khaldi.

Un précédent fâcheux : une autre histoire commence avec ce jugement

Pour la première fois, un Tribunal condamne des personnes pour avoir qualifié d'autres personnes de « *bureaucrates staliniens* ». C'est toute l'Histoire du XXe siècle qui bascule par ce jugement.

Chose assez curieuse, cette même **17^e Chambre** a relaxé un candidat à l'élection Présidentielle qui avait qualifié une autre candidate de « *fasciste* ». On peut donc dire « *fasciste* » sans être condamné, mais pas « *staliniens* ».

- Exit et interdit donc, la fameuse formule de **Maurice Thorez** : « *Je suis le premier stalinien de France... Au camarade Staline, le constructeur génial du socialisme, le chef aimé des travailleurs du monde entier, le guide des peuples, le Maître et l'ami, qui me fit, un jour heureux entre tous, le grand honneur de me recevoir, en témoignage de ma fidélité absolue.* »

- Exit et interdit donc **Louis Aragon** qui « *poétisait* » : « *Je chante le Guépéou nécessaire de France... Il vous faut un Guépéou... Un homme qui a su trouver aux carrefours, chaque fois, la voie véritable, le guide et le chef des millions de constructeurs du socialisme, Staline.* »

- Exit et prohibé tous les livres d'Histoire qui encensent l'action des « *staliniens* » Français dans la **Résistance**.

C'est la revanche posthume de Léon Trotsky et de toutes les victimes du stalinisme !

Alors pour cela, oui vraiment, merci Eddy Khaldi pour votre contribution judiciaire importante à l'anti-stalinisme ! C'est pourquoi, devant un tel résultat, la Libre Pensée ne fera pas appel de ce jugement.

Il est des condamnations qui sont des décorations !

La Fédération nationale de la Libre Pensée

Paris, le 24 décembre 2024.